

DOCTEURS EN GÉNÉRALISTE

Marre de tous ces certificats d'aptitude !

En cette rentrée de septembre, les médecins généralistes sont fort sollicités par leurs patients. « Docteur, il faut un certificat pour mon fils qui entre à l'univ », « Docteur, ma fille a besoin d'un certificat d'aptitude pour commencer la danse », « Docteur, mon fils va au foot et le club veut un certif »... Le docteur Johan Sterkendries, de Waremmes, se souvient même avoir déjà rempli un certificat d'aptitude pour un monsieur qui voulait commencer... la pêche à la ligne. « Que devais-je contrôler ? Qu'il sache nager ? Désolé, je n'ai pas de piscine dans mon cabinet », sourit-il, moqueur.

« L'INAMI FAIT L'AUTRUCHE »

Les médecins sont clairement coincés quand ils reçoivent ce genre de demande. « Je ne veux pas être celui qui va empêcher un patient de faire tel ou tel métier, d'entamer telle ou telle étude,

ajoute-t-il. Je n'interdirai jamais à un senior de faire de la gym, même si sa santé n'est plus au top ! Franchement, je trouve que l'on abuse de ces certificats à tous les niveaux ». Ces certificats sont en fait demandés par les fédérations et les clubs, eux-mêmes poussés par les assurances qui veulent se couvrir en cas d'accident. Mais tout cela se fait, apparemment, sur le dos de l'Inami. « Lorsque je n'ai plus vu mon patient depuis 1 an, je l'examine réellement, je lui fais payer la visite et je donne au patient une attestation lui permettant d'être remboursé à l'Inami, nous dit le docteur Sterkendries. Tous les médecins procèdent comme moi, c'est illégal, mais l'Inami fait l'autruche ! »

L'Inami confirme qu'en principe, la sécurité sociale ne rembourse pas les consultations lorsqu'elles sont demandées par un tiers, ce qui est bien le cas pour

ces certificats d'aptitude. « Ces visites doivent être payées par le club ou par la fédération, mais pas par l'Inami, rappelle Didier Renauld, médecin inspecteur directeur au service contrôle de l'Inami. On ne ferme pas les yeux mais on n'a aucune statistique ni aucune vue sur ce phénomène. On n'a pas de regard sur la consultation elle-même ».

À l'Ordre des médecins, on ne cache pas le ras-le-bol par rapport à ces certificats inutiles, qui alourdissent encore le travail administratif du médecin. « Et le gros souci, c'est que ce certificat d'aptitude est une photographie du moment. Le docteur ne peut pas affirmer que le patient va rester apte dans le temps », note le Docteur Rombouts, vice-président. Un groupe de travail, au sein du SPF Santé Publique, se penche actuellement sur la logique de tous ces certificats. ■

F. DE H.